L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 3 JUIN 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une cuisinière pour aller à Biloxi: une blanche de préférence. S'adresser, 134 rue Chartres. 3juin—1f

A VENDRE.

Tombes à vendre—Nouveau cimetière St-Louis, à $225, $250 et plus. MM. KURSHEEDT & BIENVENU, 114 rue du Camp. 30mai—2m

PENSION à la Passe Christian—J'ai l'honneur d'informer mes amis et connaissances que j'ouvrirai prochainement une pension à la Passe Christian (East End). Pour les conditions, s'adresser au No 181 rue Bourbon, chez Mme Vve Pothier. 29mai—1sem

A LOUER.

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture, 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin. 23 mai—

Avis aux Créanciers.

Henry Montreuil vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,467—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Henry Montreuil et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Montreuil, syndic provisoire dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 mai—4 9 juin

Theodore Drez vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,277—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Théodore Drez et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alphonse Drez, syndic provisoire et Théodore Drez, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30mai—30—juin4,9

P. E. Sarrazin vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,443—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. E. Sarrazin, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 mai—26,30—4juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Solomon Félix vs. ses créanciers—No 17,996—Division B—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Solomon Félix soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. A. Lazarus, notaire en cette ville, le mardi, 29me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic et voter sur toutes les autres matières qui pourront leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Solomon Félix soient suspendues, et que John J. Finney Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 27 mai 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30mai—3f au 29juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—G. J. Rathe vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire G. J. Rathe soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank B. Lee, Esq., notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
21 mai—3f au 21 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,972—Joseph Lester vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une session des biens du pétitionnaire Joseph Lester soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le LUNDI, 7e jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes les autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 mai 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 mai—26 30 juin 4

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—William N. Jenkins vs. ses Créanciers—No 17,868—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William N. Jenkins soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le jeudi, 17me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes les autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle Orléans, 14 mai 1886.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15mai—15 18 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. les créanciers—No 17,736—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 1er mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f au 5juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 14ème jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Rassich, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 mai—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 1er jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:

Dans l'affaire de l'interdiction de Louisa Herbez, femme de Charle Fabbrone—No. 15,866 Division A. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, Frank D. Chrétien Esq., pour le plaintif et Ernest J. Wenck Esq., curateur ad hoc de la défenderesse. Quand, après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoiries, et pour les raisons alléguées oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en cette affaire, déclarant la défenderesse, Louisa Herbez, femme de Charles Fabronne, est interdite et incapable de prendre soin de ses propres affaires.
Jugement rendu le 17 mars 1886.
Jugement signé le 1er avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 24eme jour de mai de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt six
M. A. McDONNEL, Député-Greffier.
25mai—25,29—juin 3.

AVIS LEGAUX.

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session actuelle, divers bills concernant la paroisse d'Orléans et ayant pour objet:

1. La cancellation de l'enregistrement dans la ville de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il existe en ce moment, et pourvoir à un nouvel enregistrement des votants.
2. La définition à nouveau et la limitation des pouvoirs et devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans.
3. L'établissement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la paroisse d'Orléans, avec indication de ses pouvoirs et devoirs, la ville de la Nouvelle-Orléans devant être tenue d'affecter une somme annuelle, à faire une appropriation annuelle d'au moins trois cent mille piastres pour son entretien. 15mai—15 20 24

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permette à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre. 12 mai—1fpsp30j

Avis.

Nous ferons application à la Législature pour le passage d'une loi ratifiant notre emploi comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Townsend et pourvoyant au paiement de nos honoraires.
W. B. SOMMERVILLE,
OMER VILLERE.
18 mai—3f en 30 j

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 JUIN 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......	$150,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000.	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..............	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..............	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..............	7,500
2,279 Lots s'élevant à..............	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, [illegible] en donnons l'assurance, ont lieu avec la pl[illegible] grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou[illegible] les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, à tous ceux sous les yeux desquels le présent avis tombera:

Attendu que Henri Samory a acquis à l'enchère publique dont la criée a été faite par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, pour la paroisse d'Orléans, le 8me jour du mois d'Août 1885, en vertu d'un arrêt de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 30 Juin 1885, dans l'affaire de E. H. Samory vs Claude P. Samory et autres, No 14,351 de son dossier, les propriétés ci-après décrites; a demandé à cette Cour de lancer une monition ou de publier un avis conformément aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 16 Mars 1870, et communément connu comme les statuts révisés de la Louisiane.

Qu'il soit donc su par tous ceux ici intéressés, qu'ils sont cités et avisés, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent faire valoir un droit, un titre ou une réclamation contre les propriétés ci-après décrites, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en ordonnant la vente, ou par suite d'une irrégularité ou illégalité dans l'évaluation des propriétés ou les annonces relatives à l'époque ou à la façon dont s'est faite l'adjudication, ou par suite de défauts quelconques, de faire connaître, dans les trente jours qui suivront cette date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la vente ne doit pas être confirmée et homologuée. A la dite vente des propriétés ici décrites, M. Henri Samory en est devenu l'acquéreur, au prix et pour la somme de neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars cinquante sous ($9297.50).

Description des propriétés:

1° Les deux tiers indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'ilet No 671, borné par les rues Euphrosine, Calliope et Randon et l'Avenue Hagan, mesurant, d'après la mappe de la ville trois cent douze pieds, neuf pouces et quatre lignes rues Euphrosine et Calliope; deux cent soixante-neuf pieds, huit pouces et six lignes rue Randon; et deux cent soixante-neuf pieds, huit pouces avenue Hagan. Etant le même immeuble acquis au nom de Henri Samory à une vente du Shérif de la paroisse d'Orléans ainsi qu'en fait foi un acte enrégistré au bureau des Transferts de cette ville, livre 95, folio 124. Les deux tiers de la propriété vendue appartenaient à la communauté d'acquets et de gains qui existait entre M. et Mme Claude P. Samory, ainsi que déclaration en est faite dans l'inventaire des biens de la succession de la dite dame Samory, enrégistré à cette honorable Cour, en date du 19 mars 1885.

2° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le numéro Un du carré d'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St Louis, formant l'angle desdites rues Toulouse et Remparts, et mesurant vingt-trois pieds de façade sur ladite rue des Remparts, sur soixante-dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur rue Toulouse. Etant le même acquis par achat de Jean Ringé au nom de Henry Samory, ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant A. Barnett, notaire, en date du quatorzième jour de janvier 1865, inscrit au bureau de l'annotateur de cette ville, registre 88, folio 372, déclaré et attesté dans l'inventaire ci-dessus mentionné: que les trois-quarts de ladite propriété appartenaient à la succession de ladite Mme Samory.

3° Les deux-tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, désigné par le numéro cinquante-sept, sur un devis de Olivier & Martin, déposé en l'étude de A. Ducatel notaire, selon le devis No 22 du livre des devis No 7; lequel terrain est borné par les rues Canal, St-James, Douane et l'avenue Carrollton, et se compose de vingt-neuf terrains numérotés de un à vingt-neuf, mesurant trois cent trente-huit pieds, cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal; trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane; trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierce; et trois cent quatorze pieds six pouces six lignes de façade Avenue Carrollton. Etant le même terrain acquis par H. Samory par achat de Mme De Pontalba, ainsi qu'en fait foi un acte pardevant Amédée Ducatel, notaire, en date du 1er mai 1867, inscrit au bureau de l'annotateur de cette ville, registre 92me, folio 433me, également déclaré et attesté par le dit H. Samory dans l'inventaire ci-dessus mentionné: que les deux tiers du même carré d'ilet appartenaient à la succession de la dite Mme Samory.

4° Les deux tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A, borné par l'avenue Carrollton et les rues Canal, David et Douane, composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit inclusivement, d'après un plan dressé par Olivier et Martin, voyers, en date du 9 mars 1867, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme le plan No. 22 du livre des plans No. 7.

Le dit terrain mesurant deux cent trois pieds huit pouces et sept lignes de façade rue du Canal; deux cent trente-et-un pieds neuf pouces et une ligne de façade rue de la Douane; trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade Avenue Carrollton; et trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue David. Etant le même terrain acquis par H. Samory par achat de Mme De Pontalba comme en fait foi un acte pardevant A. Ducatel, notaire, daté du 1er Mai 1867, enregistré au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 92me, folio 433, également déclaré et attesté dans l'inventaire du 19 Mars 1885; que les deux-tiers du dit carré d'ilet, appartenant à la succession de la dite dame Samory.

5° Les trois quarts indivis d'un terrain situé dans le deuxième district de cette ville désigné par le numéro cinq du carré d'ilet borné par les rues Tonti, St Pierre, Miro et la Promenade Carondelet, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, en date du 10 octobre 1844, et déposé en l'étude de P. P. Labarre, ancien notaire de cette ville, et mesurant trente pieds de façade rue Tonti, trente-un pieds dix pouces et cinq lignes sur la limite inférieure; sur quatre-vingt quinze pieds deux pouces et sept lignes d'un côté, et quatre-vingt-quatre pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de division du terrain six.

Etant la même propriété acquise par le dit Henri Samory par achat du shérif de cette paroisse, ainsi qu'en fait foi un acte daté du 22 août 1865, enregistré au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 95, folio 389, et comme les précédents, ces deux tiers de ladite propriété appartenant à la succession de ladite dame Samory, ainsi que déclaration en est faite par le dit Henri Samory.

6° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Espagne, Victoire, Enghien et Moreau, désigné comme le terrain No Deux, et mesurant vingt-cinq pieds deux pouces et quatre lignes de façade rue Espagne, sur une profondeur de soixante sept pieds neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles. Le tout selon un plan dressé par A. Persac, daté du 21 avril 1869, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire.

7° Les trois-quarts indivis de onze morceaux de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans la paroisse d'Orléans, à environ cinq milles de la Cathédrale St. Louis, sur le côté droit, partant de la ville, et désigné par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, deux, trois, quatre et cinq, sur un plan du 29 avril 1859, de A. Castaing, déposé en l'étude de A. Doriocourt, notaire; les dits morceaux de terre mesurant chacun, un arpent ou cent quatre-vingt-treize pieds de façade sur le Chemin de Gentilly; et vingt arpents ou trois mille huit cent trente-neuf pieds de profondeur.

Les terrains six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze sont contigus les uns aux autres. Le terrain No 6 est adjacent à la propriété de M. J. B. Harsey. Le terrain No 12 est adjacent à la propriété de Mlle Marie Poupelin; le terrain No 2, adjacent à la propriété de M. J. B. Hursey; le terrain No 5, adjacent à la propriété de M. Louis Lambert; moins l'étendue cédée et vendue à la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile. Etant les mêmes terrains acquis par achat par H. Samory, de la succession de Mme N. Cordier ainsi que l'établit un acte daté du 12 novembre 1861, exécuté pardevant P. E. Laresche, notaire en cette ville, et enregistré dans le bureau des annotations de la ville, livre 87, folio 173. Les trois-quarts de cette propriété appartiennent à la succession de ladite dame Samory, ainsi qu'il appert de la déclaration faite par M. Henri Samory dans le susdit inventaire.

8° Un certain carré d'ilet avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et servitudes y appartenant en quelque sorte, situé dans le Faubourg Darcantel, Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-cinq dans le carré d'ilet borné par les rues Bagatelle, Livingston, Union et Sephen Girard ou Pelopidas, composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit inclusivement, indiqués sur un plan dressé par John Schreiber, en date du 20 décembre 1836, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.

9° Quatre carrés d'ilet avec tous les droits, passages, servitudes et avantages qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, Faubourg Washington, désigné par les numéros sept, huit, onze et douze, d'après un plan dressé à la date du 12 décembre 1838, par L. Surgi, voyer, déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire en cette ville, représentant E. Seghers, alors notaire. Le carré d'ilet No 7 se compose de 24 terrains et est borné par les rues Delery, Pilié, Magistrats et Vertu. Le terrain No 8 est également composé de 24 terrains et borné par les rues Pilié, Canonge, Vertu et Magistrats. Le terrain No 11 est aussi composé de 24 terrains et compris entre les rues Law, Pilié, Canonge et Magistrats. Et le terrain No 12 est aussi composé de 24 terrains et borné par les rues Law, Delery, Pilié et Magistrats.

10° Un carré d'ilet, avec tous les droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Cinquième District de cette ville, à Tunisburg, rive droite de la rivière Mississipi, borné par les rues Colombus, Orléans, Shepphird et Gibson, d'après un plan de John Schreiber sous la date du 6 février 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville.

11° Et les trois quarts indivis de sept terrains, avec tous les droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situés à Carrollton, dans le Septième District de cette ville, désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Douze, Treize et Quatorze du carré numéro Quatre-vingt-quinze, A, borné par l'Avenue Canal et les rues Cohen, Dublin et Septième; lesquels terrains mesurent, chacun, trente pieds de façade Avenue Canal, sur cent quinze pieds de profondeur.

Etant la même propriété acquise par achat par H. Samory de la succession de J. B. Boiron, ainsi qu'en fait foi un acte en l'étude de O. Drouet, notaire, en date du 3 avril 1862, et appartenant à la succession de la dite dame Samory, comme déclaration est faite par ledit H. Samory, dans l'inventaire ci-dessus mentionné.

Nouvelle-Orléans, 17 Avril 1886, par arrêt du tribunal.
A. L. TISSOT, Juge.
JULES VIENNE, Sous-Greffier.
4 mai—4,5,20—juin 4.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur

Rue Bertrand entre les rues Perdido et Poydras.

Succession de Mme A. D. Merritt.

No 17,763—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SAMEDI, 12 juin 1886, à 12 A. M., à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 mai 1886, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Bertrand, Poydras, Perdido et Prieur, désigné comme lot No. 1, d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer de la ville, daté le 30 mai 1856, mesurant 25 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Bertrand, 35 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le côté donnant vers la rue Poydras et 105 pieds 6 pouces et 7 lignes du côté de la rue Perdido.

Conditions—Comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886 au-dessus du prix de vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. H. Wilson, Esq., notaire.
12mai—12 15 22 29 juin 5 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,254—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses, tous les droits, voies, privilèges et appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilot borné par la ligne inférieure du Upper City Park, les rues Magasins, Calhoun et Camp et connu comme l'ilot numéro vingt-neuf de Burtheville; le dit lot est désigné par le numéro dix-neuf d'après un plan du dit ilet, dressé par Arthur de Armas, assistant-voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit ilet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant, d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatorze pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent treize pieds, huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et trente pieds cinq pouces de large sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur par un achat du plaignant conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 17 décembre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—juin 1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison de valeur, etc.

D. W. Eames vs. Charles de Lassus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,707—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 9 juin 1886, à 10 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Sur lieux No 390 rue des Magasins, tout le contenu, etc., du dit local, consistant en meubles de chambre à coucher de valeur, meubles de salon riches, grands miroirs dorés, bibliothèques, pupitres, peintures, tapis, ornements et divers autres objets, etc., d'après un inventaire enliassé en mon bureau, ainsi qu'un piano et tabouret.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—29—1,4,9juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. O. Terry & Sons vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,573—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 8 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Quinze cent quatre ($1504) acres de terre situés dans la paroisse Livingston, en cet Etat, étant les sections trente sept et trente huit (37 et 38) du Township sept (7) Range Sud quatre (4) Est.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6,13,20,27—juin 3,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alex. Solari versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 17,465—En vertu d'un ordre de vente, en date du 26 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés SAMEDI, 5 juin 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un mulet et un wagon, maintenant à l'écurie de A. E. Ravain, No 211 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27 juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

André Duverede vs les Héritiers de J. P. Brelt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 23 juin 1886, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, bornée par les rues Delaronde, Delery, Moreau et Tricou, Troisième District de cette ville et mesurant, mesure anglaise, soixante pieds de face à la rue Delaronde, sur cent soixante-neuf pieds huit pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Delery, entre lignes parallèles.

Et une autre portion de terre, située dans le même district et ilet, avec les bâtisses qui s'y trouvent, mesurant quarante-quatre pieds six pouces de face à la rue Delaronde sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds, huit pouces et trois lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil de toutes les Machines, Installations, etc., du Stonewall Rice Mill dans l'affaire de

Columbus H. Allen vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er avril 1886, et d'un ordre supplémentaire en date du 24 mai 1886 à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 juin 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Au local connu comme le Stonewall Rice Mill, à l'encoignure des rues Girod et Commerce—

Toutes les machines, arbres de couche, vans, vis, poulies, meules, élévateurs, etc., étant tout le contenu de la bâtisse située à l'encoignure des rues Girod et Commerce, étant un moulin à riz de premier ordre connu comme le Stonewall Rice Mill. Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26mai—26—1,5,6 juin.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

L. T. PRIESTLEY, SUBROGÉ, ETC. VS. ALLEN & SYME—Fi. fa. contre Allen & Syme et Columbus H. Allen et Frederick J. Syme.

No 10,720—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE ALIAS FIERI facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, vingt-et-unième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UN LOT DE TERRE ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Erato, Tchoupitoulas, Galennie et Peters. Le dit lot est désigné par le numéro treize dans l'ilet numéro quarante sept, et le dit lot numéro treize mesure trente-sept pieds de face à la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 20me jour de mai 1886.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
21 mai—21,27—Juin 1,8,15,20

VENTES PAR LE CONSTABLE.

M. R. Prieure vs Mary Augustin.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans, No 10,234—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous [illegible] titres et intérêts de la défenderesse [illegible] de terre, No 18 de l'ilet No 8, borné par les rues Freret, Sixième, Howard et Septième, mesurant 32 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
1er juin—1 6 10 17 22—juil 1

Succession de Jacob Reibsnteer alias Regstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17,436—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2juin—2,6,11.

Succession de Louis Faessel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 46—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Anton Ritter, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27mai—27—juin 1 5

Succession de A. A. Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 12,622—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Louise Yates, veuve de A. A. Yates, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mai—27—juin 1.5

Succession de Christian Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 17,969—Division C—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christian Stumpf, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26mai—26 30 4 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epicerie, Epicerie, Epicerie, de fantaisie et de choix.
Vins, Liqueurs, Whisky, etc.
Aussi meubles de maison.
Mme Marie C. Durruty et J. H. Durruty, son mari, vs John Alex. Solari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,935—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 mai 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit, JEUDI, 3 juin 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu, installations, stock, etc., de l'épicerie située au No 57 rue Royale, comprenant un grand assortiment de groceries de fantaisie et de choix, vins, liqueurs, etc., aussi tous les meubles, effets mobiliers, etc., qui se trouvent sur les lieux No 57 rue Royale, le tout conformément à un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mai,31—28 29 30—juin 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur dans le Deuxième District, avec les bâtisses et améliorations, connu comme le No 106 de la rue de Chartres.

Jas. R. Mitchell vs. Boston Shoe & Leather Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,652.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Décatur, Conti et St Louis, le dit lot est désigné par la lettre "D" de l'ilet No 28 sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk ancien notaire en cette ville, le vingt-sixième jour d'octobre 1865, mesurant conformément au dit plan (au pied américain) vingt pieds sept pouces de face à la rue de Chartres, cent cinquante pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue St Louis, cent vingt-huit pieds trois pouces et quatre lignes sur une première ligne de profondeur près de la rue Conti; puis se rétrécissant de quatre pieds sept pouces, et de là s'étendant sur une profondeur de vingt-deux pieds deux pouces vers la ligne du fond qui a seize pieds de largeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme No 106 de la rue de Chartres, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par les défendeurs de James J. Carroll, conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire en cette ville, le huitième jour de mars 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour une somme suffisante pour payer les réclamations du plaignant ci-dessus, la somme de trois mille piastres ($3,000), ensemble avec intérêt au taux de sept pour cent par an sur deux mille piastres de la somme, du 8 mars 1883, et sur les autres mille piastres de la somme, du 8 mars 1885 jusqu'à parfait paiement: ensemble avec 5 0/0 sur les dits montants pour frais d'avocat; tous les frais de procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre, daté le 8 mars 1883, tiré à l'ordre de et endossé par le défendeur ci-dessus, pour la somme de mille piastres, payable quatre ans après sa date, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par lien du vendeur et hypothèque sur la dite propriété en concurrence avec les réclamations du plaignant, d'après un acte passé pardevant Geo C. Préot, notaire, le 8 mars 1883; l'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque primitif, ne pas aliéner, de payer 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de procès.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux, et en cas ou le prix d'enchère sur la propriété, après déduction des *fees* d'avocat, frais et taxes, serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, et du billet à assumer, mentionné plus haut, alors, le paiement des dits *fees*, frais et taxes comptant, la balance du prix d'adjudication doit être posée au pro rata entre le montant de la réclamation du plaignant actuellement due et du billet à ordre décrit ci-dessus en second lieu; tant pro rata qui revient à la réclamation du plaignant, maintenant due, doit être payé comptant, et le montant pro rata du dit billet décrit ci-dessus en second lieu sera assumé par l'acquéreur.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25 juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur avec bâtisses, connu comme le No 180 rue Girod.

Edward Toby vs Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,643—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Carondelet, St-Charles et Julia, désigné par le numéro six sur un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 4 septembre 1835 et déposé au bureau de T. Seghers, ex notaire en cette ville, le 27 janvier 1836 le dit lot mesurant, en mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue Girod sur cent deux pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No 180 rue Girod et tout les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que feu John Davidson a achetée avec d'autres propriétés de Wm. M. Pinckard d'après un acte passé pardevant D. Ricardo, ex notaire en cette ville à la date du 1er décembre 1860. Et la défenderesse sus mentionnée a acquis la même propriété avec une moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1882 et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson, No 5401 du dossier de la dite Cour décrétant la dite défenderesse la propriétaire et comme la mettant en possession de toutes les propriétés foncières, personnelles et diverses paraissant à l'inventaire de sa succession lequel jugement est dûment enregistré dans le bureau des transferts, livre 117, folio 172, et une moitié comme veuve survivante en communauté du défunt.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5,12,19 26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un terrain de valeur, avec bâtisses et améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, No 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.

Helena E. Frelisen et al vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 30 juin 1886 à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Ce certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, St-Charles et Lafayette, désigné par la lettre A sur un plan particulier d'arpentage ou dessin fait par Arthur de Armas, voyer ou ingénieur civil, et certifié par lui sous la date du 12 novembre 1868, et contenant la clause NE VARIETUR par P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, pour identification avec l'inventaire de la succession de Wm Sillman pris le 11 et 13 novembre 1868. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds sept pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les dites bâtisses et améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.

Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la succession de Wm. Sillman, d'après procès-verbal de la vente par N. J. Hoey, encanteur, le 18 décembre 1869, et la défendeur dans cette affaire a acquis la même propriété, comme suit: une moitié indivise comme la part de la veuve survivante en communauté du dit John Davidson, et l'autre moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1882 et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson, No 5401 du dossier de la dite Cour, décrétant la dite Mme Davidson comme étant la propriétaire, et la mettant en possession de toutes les propriétés mobilières, immobilières et mixtes, conformément à l'inventaire de la succession; lequel jugement est enregistré au bureau de transferts, livre 117, folio 172.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—29 juin 5 12 19 26 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George V. Labarre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,869—Division E—Attendu que Mme veuve George V. Labarre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George V. Labarre, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mai—25,29—3 juin

Succession de Martha A. Cochran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,956—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de feue Mme Martha A. Cochran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 mai—25,29,3 juin.

Succession de Antoine Sarrat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 17,970—Division A.—Attendu que Mme Veuve Antoine Sarrat a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Sarrat, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mai—25 29 3 juin

Succession de F. J. L. Crais.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,944—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Rosina Scheckler, veuve de François Joseph Lange Crais, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte, et la dite administratrice déchargée.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 mai—28—1,5 juin

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

Articles rares, riches, élégants et antiques. Superbe ameublement de chambre en acajou, genre premier empire, monté en riche bronze doré, armoire, tables de jeu s'ouvrant, genre même époque.

Belles bibliothèques, bel ameublement de salle à manger antique en bois de chêne, chaises, le tout sculpté avec art, superbe table de Boule et meubles riches de boudoir et de salon, 14 pièces, en bois de rose, recouverts de bel brocatelle importés par Siebrecht. Belles chaises de réception, beaux ameublements de chambre à coucher en bois de rose, noyer et acajou; ameublements avec armoires à glaces; armoirs simples et doubles avec glaces; superbes pendules en bronze et candélabres; magnifiques bronzes; porcelaines rares, vases en majolique (antique) superbes porcelaines, services de table peints à la main et signé "Boin"; superbes consoles étagères, genre Louis XV de la fabrique de Fourdinois, Paris; beaux crystaux et porcelaine, argenterie plaqué, objets de bric à brac jolis et rares, etc., etc.

Aussi, 20 magnifiques peintures, aquarelles et gravures anciennes de grands maîtres comprenant Perelli et Buck.

Le tout formant la plus belle collection d'objets rares et originaux qui se soient jamais offerts en vente à la Nouvelle-Orléans.

Pour l'agrément des acheteurs, ces objets ont été transportés dans le beau et spacieux magasin,

18 rue Bourbon, près Canal,

et seront vendus sans limite ni réserve,

Jeudi, 3 juin 1886, à 11 heures du matin.
Conditions—Comptant.
B. ONORATO.
N. B.—Les objets pourront être vus dès le mercredi précédant le jour de la vente.
30mai—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. Hensley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 17,670.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 20 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'ilet No 59, qui est compris entre les rues Carondelet Walk, Prieur, Roman et St-Louis, mesurant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces de face à la rue Roman sur 139 pieds 4 pouces et 3 lignes sur le côté de la rue Carondelet Walk. 143 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue St-Louis, 13 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Ensemble avec tous les droits, voies qui y appartiennent.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Bonj Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21mai—21 22 29 juin 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

La goélette Al. W. D. Jones A l'encan.

Succession de Henry Bowman.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.—No. 17,221.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à 10 heures du matin, dans le vieux Bassin, au pied de la rue Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 18 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine goélette ou vaisseau connue comme W. D. Jones, de la Nouvelle-Orléans de la longueur de 35 5/10 pieds, de la largeur de 15 5/10 pieds, de la profondeur de 3 pieds et d'une capacité de 7 tonnes nette, ensemble avec le corps de ladite goélette et particulièrement les mâtures, cordages, canots, gréements, cables, chaînes, appareils, meubles et tous ce qui appartient à ladite goélette, a été construite à Cho. Louisiane, en 1882 et jangée dans le port de la Nouvelle Orléans, le 1er août 1882 et elle a reçu sa licence des autorités des Etats Unis en ce port sous l'autorisation des licences No 32.

Conditions—Cet encan étant le second et dernier, la propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billet de l'acquéreur garanti par hypothèque et droits du vendeur sur la propriété vendue; le dit billet portant intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du jour de la vente. L'acte devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles de 5 0/0 pour frais d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection, le non aliénation, et la police d'assurance transférée.

Acte de transfert pardevant Ch. E. Sel, notaire, au frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
20mai—20 22 29 juin5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de John Koehl vs. Wm Koehl et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,341—Division D.

Vente positive pour effectuer un partage, à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, conformément et en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite cour, rendu et signé le 17 mai 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'ilet borné par les rues Levée, Rousseau, Quatrième et Washington, mesurant 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Levée, 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de large dans le fond, 117 pieds 11 pouces et 2½ lignes de profondeur du côté du lot No 2, et 111 pieds 5 pouces et 3½ de ligne de l'autre côté du lot No 4.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises, arrangée comme magasin au rez de chaussée et résidence au premier.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit avec des billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 6 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement, garantis par privilège spécial et hypothèque sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant Chas E. Sel, notaire, et portant toutes les clauses usuelles de garantie telles que 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les bâtisses devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886.
18 mai—18 22 29—5,12,19 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Des propriétés de valeur enjolivant les quartiers où elles sont situées, dans le Premier et le Sixième Districts.

Succession de John F. Beckman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No. 12,810.

Vente à conditions faciles pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde St-Charles conformément et en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, dans l'affaire de Wm. Stolzenthaler, administrateur, vs. John F. Beckman et als., No. 17,247 du dossier de la dite cour, rendu le 20 avril et signé le 26 avril 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété décrite ci après, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, etc., situé dans le Premier district de cette ville, dans le faubourg Annonciation, dans l'ilet borné par les rues Race, St-Jean-Baptiste, Orange et Religieuse, formant une des encoignures des rues Race et St-Jean-Baptiste, mesurant environ 32 pieds de face à la rue Race sur 64 pieds de profondeur et face à la rue St-Jean-Baptiste, mesures anglaises.

2° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg Annonciation, désignés par les Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 20, compris entre les rues Race, St-Jean-Baptiste, Orange et Religieuse, mesurant chacun en mesure anglaise, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Race sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Hurstville, qui fait actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 14 et 15 dans l'ilet No. 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Elleanor et Bloomingdale, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Hurstville, faisant actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 16 et 17 dans l'ilet No. 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Elleanor et Bloomingdale, et mesurant comme suit: Le lot No. 16 a 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur; et le lot No. 17 a 44 pieds, 2 pouces de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur sur la ligne de Bloomingdale, et 32 pieds, 1 1/2 pouce dans le fond.

Conditions—Un tiers comptant; et la balance à un an de crédit en billets divisés à la convenance des parties intéressées, avec 8 pour cent d'intérêt sur les dits billets, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection; les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886, au dessus du montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt en argent de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Voir les plans à la Bourse.
2 mai—2 8 15 22 29—juin 5

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison double rue Mandeville No 174.

ACTION EN PARTAGE.

Valentine Fricke vs Lena et Louise Fricke et al.

No 17,050—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 juillet 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 21 mai 1886, la propriété suivante savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Bons-Enfants et Morales, lequel lot de terre mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec une maison double, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie derrière communiquant avec la cuisine dans laquelle se trouve deux chambres, hangar, deux citernes, lieux d'aisance etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes pour l'année 1886 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant R. C. Stockton et Jas Duvignaud, notaires.
30 mai—juin 5, 12 19, 26,—juil 3.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Quincaillerie pour constructeurs, articles de ménage, **ustensiles pour cuisine et chauffage,** articles de ferblanc, de bois et articles du Japon, paniers à charbon, appareils à tuyauter, glacières et un vaste assortiment de marchandises vendables et désirables en lots à la convenance des acheteurs dans l'affaire de

J. H. Chapman vs. Ses créanciers.
Dossier No. 16,884.

Pour du comptant. A l'enchère publique.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 9 juin 1886, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux, 99 et 101 rue du Camp, un peu en deçà de la rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 mai 1886, et d'un ordre supplémentaire du même magistrat, daté du 28 mai 1886, dans l'affaire de J. H. Chapman vs. Ses créanciers, dossier No. 16,884, il sera vendu.

Tout le contenu des magasins ci-dessus mentionnés, comprenant: un vaste assortiment d'outils de constructeurs, d'articles de toilette, stoves de cuisine et calorifères, réfrigérateurs, glacières, fontaines, grates et manteaux de cheminées en ardoise et en fer, paniers à charbon, ferblanterie, articles du Japon et en bois, sorbetières, meubles de bureau, desks, coffre-fort, plateformes entourées, étagères, etc.

LE BAIL non expiré dudit local finissant le 30 septembre 1886, à $125.00 par mois.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 mai—29 juin 2 5 au jour

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et maison de résidence, No 146 rue du Camp,

entre les rues Lafayette et Girod.

Succession de Mme Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, Dossier No 17,489, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 mai 1886, dossier No 17,489, pour le compte de la succession de Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Lafayette et Girod, désigné par le No 2, et mesurant 24 pieds 10 1/2 pouces de façade rue du Camp, sur une profondeur de 111 pieds, entre lignes parallèles, ainsi que l'usage d'une allée à l'arrière de la propriété et ouvrant rue Girod, appartenant en commun à cette propriété et à d'autres voisines à la première; le tout décrit sur un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent **une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises**, ayant une bâtisse de dépendance de deux étages, portant le No 146 rue du Camp, occupée comme magasin et maison de résidence par John Mullan, marchand de vêtements confectionnés.

Il y a partout dans la maison le gaz, des installations, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions: Comptant en livrant les titres. Dix pour cent à payer sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27mai—27 30—juin 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles.

Une résidence en bois à deux étages, coin des rues Melpomene et Bassin, près du Marché Dryades.

Succession de Allen Cousley, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 28 avril 1886, dossier No 4925, pour le compte de la succession de Allen Cousley, décédé, il sera vendu à l'encan—

Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomene, Terpsichore, Bassin, anciennement White, et Franklin, anciennement Benton, désignés par les Nos 1, 2 et 3, contigus les uns aux autres et mesurant comme suit à savoir:

Lot No 1 forme le coin des rues Melpomene et Bassin, et mesure 22 pieds 9 pouces de face à la rue Melpomene, sur une profondeur et façade à la rue Bassin de 91 pieds 8 pouces.

Lot No 2 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Melpomene, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces.

Le lot No 3 est la partie du fond du lot No. 1 et mesure 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bassin sur une profondeur de 32 pieds 6 pouces.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan par William & Patton architectes et arpenteurs, qu'on peut voir à l'endroit de la vente et daté —— mai 1886.

Les améliorations consistent en, à savoir:

Sur le lot No. 1. Un joli cottage double en bois et couvert en ardoises, contenant environ 8 chambres en tout, citerne, hangar, etc., rapportant $25 par mois.

Sur le lot No. 2. Une résidence en bois à double corps de logis à deux étages, contenant 5 ou 6 chambres en tout, citerne, hangars, etc. rapportant $16 par mois.

Sur le lot No 3—Un joli cottage couvert en ardoises contenant 5 chambres, citerne, hangar, etc. rapportant $12 par mois. Toutes ces maisons confortables en très bon ordre et à un ilet seulement des cars de la rue des Remparts, et à deux ilets du marché Dryades bonne propriété pour habiter ou pour donner des revenus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles du contrat; le vendeur et les acquéreurs assumeront en plus les taxes dues et exigibles en 1886 et déposeront un argent de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
2mai—9 16 23 30—5juin

Elégante résidence en briques.
No 265 rue Dauphine,
entre Ursulines et Hôpital.

L'ANCIENNE RESIDENCE PEMBERTON.

Elégante confortable, en parfait ordre.
Il faut la visiter pour bien l'apprécier
A un long crédit ....A l'encan.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu—

La Magnifique, Elégante et Confortable Résidence en briques à trois étages ayant sur la façade au 2me et 3me étages une Verandah en fer artistique connue comme le No 265 rue Dauphine, entre les Ursulines et Hôpital [illegible] ilet borné par les rues Bourgogne, [illegible] avec bâtisses [illegible] à deux étages et recouvertes en ardoises, [illegible] salon, salle à manger, office, chambre à bain, cuisine, cave et environ 9 chambres à coucher, cheminées en marbre dans les principales chambres gaz et installations de gaz partout, les murs élégamment tapissés et décorés, les bâtisses devant et au fond sont reliées par une lucarne, cour et cour de côté, trottoirs pavés, une grande citerne neuve, hydrant, etc. la rue face à la propriété est pavée en pierres carrées, le tout en bon ordre et rapportera de suite $900 par an. le tout d'après un plan par Williams & Patton architectes et arpenteurs qui peut être vu à l'endroit de la vente, et la propriété peut être visitée avec une carte de l'encanteur

Les terrains mesurent 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 69 pieds 3 pouces et 2 lignes.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 pour cent à payer comptant sur les lieux par l'acquéreur et celui-ci assumera les taxes de 1886.

Actes de vente pardevant Jas. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 Mai—16, 23, 30 à la date.

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District.

Actions de la Compagnie d'Assurances du Peuple.

Succession de Frédérick Eberhard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 17,666.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 157 rue Poydras—SAMEDI, 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, daté le 11 mai 1886, il sera vendu, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Orléans et St-Pierre, formant le coin des rues Claiborne et Orléans et mesurant, d'après un plan de Wm. C. Bell, alors voyer de la ville, en date du 17 décembre 1867, et déposé dans l'étude de H. C. Dibble, alors notaire, le dit plan portant le No 14: 76 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Claiborne, 90 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur et de face à la rue Orléans, 78 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Pierre et 77 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

2° Quatorze certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, les dits lots composant et formant le carré d'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Salcedo et Lopez et désignés par les numéros un à quatorze inclusivement et mesurant ensemble 180 pieds 1 pouces 2 lignes de face à la rue Salcedo, 181 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lopez et 208 pieds 7 lignes de face à chacune des rues Orléans et Ste-Anne, la tout d'après un plan de F. N. Tourné, en date du 15 février 1860, et portant le No. 72, et déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, notaire.

3° Une moitié indivise d'un certain carré d'ilet avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé sur le bord du lac dans l'ilet borné par les rues Columbia, Frankfort, Hamburg et Madison, portant le No 5272 et subdivisé en vingt-quatre terrains et mesurant ensemble du plus ou moins, 319 pieds, 8 pouces 4 lignes sur les rues Hamburg, et Madison par 323 pieds sur chacune des rues Columbia et Frankfort.

4° Douze actions du fond capital de la compagnie d'assurance du Peuple.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur assumera en sus du prix de la vente les taxes dues et exigibles en 1886 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.
19 mai—19,23,30—juin 6,13,19.

INSTITUTION CURTO,

Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et ont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris [illegible] 17 Aou—

VENTES A L'ENCAN

PAR J. C. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur rue Terpsichore, entre les rues St. Charles et Prytanée.

Un morceau de terre en arrière de la propriété ci-dessus.

Un quart d'intérêt dans le magasin No 146 rue Poydras, près de la rue St. Charles.

Succession de Mark H. Applegate.

No 15,596.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. C. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 4 rue Carondelet—SAMEDI, 3 juillet 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" daté le 26 mai 1886 les propriétés décrites ci-après, appartenant à la succession sus-nommée:

1° **Un lot sur une portion de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **St-Charles, Prytanée, Melpomène et Terpsichore,** et désigné comme lot No. 3 d'après le plan de Moellhausen, lequel dit lot ou portion de terre mesure 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Terpsichore sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Aussi un morceau de terre contigu au fond de la propriété susdite, mesurant 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue St Charles et 20 pieds sur une ligne parallèle à la rue Terpsichore.

2°. **Une quatrième partie indivise** dans ce lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, North, St Francis et St-Charles, mesurant 27 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Poydras, sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur; sur le dit lot a été érigé la bâtisse connue comme le No. 146 rue Poydras.

Conditions—Comptant—Les acquéreurs assumeront, au-dessus de leurs adjudications, toutes les taxes dues et payables en 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.
1er juin—1er 5 12 19 26—juil 3

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District, à l'encan.

Succession d'Edouard Reilly et d'Ellen Tierney, sa veuve.

No 15,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 mai 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Harmonie, St David et Liberté. Les terrains sont désignés par les Nos 10 et 18, et ont les dimensions suivantes—

Le terrain No 10, de façade, 28 pieds, de profondeur, 75 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 18, de façade, 28 pieds et 2 pouces rue Harmonie; de profondeur, 75 pieds du côté du terrain No 10; 78 pieds du côté du terrain No 19; et 28 pieds de largeur sur la limite inférieure le séparant du terrain No 10, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant: l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886, et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant A. Hero Jne., notaire, aux frais des acquéreurs.
25 mai—5, 12, 19, 26 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Prytania, entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin.

Succession de Williams Nites.

No 16,793—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 10 mai 1886, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre situé sur le côté Ouest de la rue Prytania, entre Berlin et Avenue Napoléon dans l'ilet par la rue Pitt désigné comme lot No 16, et mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philips, notaire.
11 mai—11, 22 29 juin 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encoignure des rues Bienville, Front et Clay.

Robert Carey vs. Maurice E. Garvey.

No 17,354—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur à savoir—

Quatre lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'ilet No 3, A, borné par les rues Clay, Front, Douane et Bienville, et désignés comme les lots Nos 9, 10, 11 et 12 du dit ilet sur un plan de L. H. Pilié ancien voyer de ville, en date du 21 mai 1866 et en l'étude de W. J. Castell ancien notaire. Les lots Nos 9, 10 et 11 mesurent chacun 25 pieds 5 pouces de face sur chacune des rues Clay et Front sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot No 12 contigu au lot No 11 et mesure 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Clay et 26 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Front, sur une profondeur et face de 119 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Bienville et 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11 et forme l'encoignure des rues Clay et Bienville et Front et Bienville. La propriété ci-dessus sera vendue sujette à un bail maintenant existant et expirant le 30me jour de septembre 1886.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt sur le paiement différé à raison de 7 pour cent par an avec toutes les clauses usuelles de garantie, privilège de vendeur, transfert de la police d'assurance, assumera le paiement de toutes les taxes durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr., notaire.
4mai—4 15 22 29 juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de Famille, rue Sixième,

Entre les rues Magasins et Camp.

Sucession de William S. Delaney.

No 14,855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un jugement ou ordre de l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 mai 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir:

La résidence en bois à deux étages, au No 173 rue Sixième, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, Camp et Magasin.

Le terrain mesure 57 pieds, 2 pouces de face à la rue Sixième sur 120 pieds et 5 pouces de profondeur. La bâtisse est contiguë à celle de J. B. Sinnott, Esq.

Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets, portant lien du vendeur, de $1000 chacun, payable respectivement en 2, 3, 4 et 5 ans après leur date du 28 septembre 1883, et portant intérêt à 8 pour cent par an et toutes les clauses de garantie usuelles, et la balance du prix de l'achat devant être payée comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues durant 1886, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Alphonse Philips, Esq., notaire public.
30 mai—juin 5 12, 19 26—juil 3

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur.

No 220 rue Washington,

Dans l'affaire de l'interdiction de Wm. Geo. Fagan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 10,113——Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 19 mai 1886, il sera vendu, à l'encan, à savoir—

Un certain terrain situé dans l'ancien faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson, maintenant Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 103 du dit faubourg; le dit ilet étant borné par les rues Nayades, maintenant St-Charles, Washington, Prytanée et Sixième, d'après un plan du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, en date du 5 mars 1832 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot est désigné par le No. 48 sur un plan du dit ilet fait par H. Mulhausen, architecte et voyer, le 23 décembre 1844, et déposé comme plan No 2 en l'étude de Daniel Israël Ricards, anciennement notaire en cette ville; actuellement borné par les rues Washington, St-Charles, Prytanée et Coliseum.

Le dit lot mesure, au pied américain, 30 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Washington, entre les rues St-Charles et Prytanée, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, d'après le dit plan ci-dessus mentionné. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 220 rue Washington.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège sur la propriété vendue. Les conditions, clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat devant être inclus dans l'acte hypothécaire.

Acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22 29 juin5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une pension, d'une buvette, d'un salon d'huîtres, d'un restaurant, etc., avec le bail, etc.

M. M. BORGES

Contre ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 17,519.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 14 juin 1886 et les jours suivants, à 10 h. du matin, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mai 1886, dans l'affaire ci-dessus, sur les lieux, Nos 109 et 111 rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, et coin Bienville et Passage de la Bourse (la vente commencera sur les lieux, 109 rue de la Douane) le contenu des dites maisons comprenant:

600 lots de meubles meublant, le restaurant, la buvette, le salon d'huîtres et les accessoires, le tout conformément à l'inventaire enregistré.

Aussi, le droit d'occupation sans que l'acquéreur assume le loyer des maisons en briques à trois étages Nos. 109 et 111 rue de la Douane, pendant le terme non terminé des baux respectifs qui expirent le 30 septembre 1886, et des étages supérieurs de la maison No 76 Passage de la Bourse, coin Bienville, pendant le terme non terminé du bail qui expire le 1er août 1886.

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.
1er juin—1, 5, 10 à vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Fabrique de Tabac de DELPIT,

Avec tous ses vastes accessoires, sa clientèle, ses marques de fabrique, médailles, brevets, comptes, réclamations, billets à ordre, appareils, étagères, meubles de bureau, bail, etc., etc.

Deux chevaux, un élégant buggy, un wagon, un vieux buggy.

Joseph Alfred Dufilho contre ses créanciers.

No 17,343—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 7 juin 1886, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan aux Nos 11, 13 et 15 rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mai 1886, dans l'affaire ci-dessus—

Tout L'ETABLISSEMENT DE TABAC connu sous le nom de "Fabrique de Delpit", tel qu'il est exploité aux Nos 13 et 15 rue St Louis, dans le Second District de cette ville, et au rez de chaussée de l'édifice adjacent No 11 de la même rue; ainsi que tout le stock de marchandises se trouvant dans les dits édifices et dans l'entrepôt au fond du No 17 rue St. Louis, consistant en tabac à priser, tabac en feuilles, tabac à chiquer, cigares, fine cut, pipes et une de nos pipes à racine de bruyère et autres, porte-cigares et porte cigarettes, tuyaux de pipe, tabatières et sorties et autres articles appartenant au même genre d'affaires.

Aussi, toutes les installations, tous les comptoirs, étagères, bureaux, meubles, pendules, vitrines, machines à vapeur, machines à couper le tabac et autres dans les dites bâtisses, de même que la clientèle de la maison, le nom de la fabrique, ses patentes, marques de commerce, médailles et certificats obtenus à diverses expositions.

Aussi, tous les comptes, toutes les réclamations contre les débiteurs de la dite **Fabrique Delpit** et tous les billets à recevoir dont la liste peut être vue au bureau des encanteurs et les timbres du revenu intérieur en mains.

Enfin, tout ce qui se trouve dans les dites bâtisses ou au dehors y appartenant ou faisant partie du commerce, sans exception ni réserve.

Le bail non expiré de toute la bâtisse du dit Alfred Dufilho, Nos. 13 et 15 rue St. Louis et le rez de chaussée de la bâtisse adjacente No 11 rue St. Louis expirant le 30 septembre 1886 à raison de $720 par an en $60 par mois avec privilèges de renouveler le dit bail pour trois ans de plus à un taux de $900 par an ou $75 par mois payable trimestriellement.

Aussi un élégant Buggy, un vieux buggy, un wagon et deux chevaux.

Le tout ci-dessus décrit sera premièrement offert en bloc, et si la somme n'est pas satisfaisante, alors les différents items seront vendus séparément, toutes les marchandises et le bail ci-dessus décrits [illegible] l'acquéreur assumera le paiement du loyer en plus.

Conditions comptant avant livraison.
25 mai—25 29—juin 3 à la vente.

Propriété à Milneburg.

Convenable pour les affaires, pour un Club ou résidence.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles [illegible] **Milneburg,** dans l'ilet borné par les rues **Columbia, Frankfort, Union et Trifle,** mesurant 60 pieds de face à la rue Columbia, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, et formant le coin des rues Columbia et Union. Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages nouvellement et solidement bâtie, ayant quatre chambres avec galeries autour, grande salle à manger toutes en plâtre et bien finies; aussi une grande bâtisse en briques avec plusieurs chambres, grandes citernes, Sunlight Gas etc.; un joli jardin devant avec allées coquillées. La propriété domine le Lac, l'endroit est sain et protégé par un brise-lame solidement construit tout récemment et qui durera vingt ans.

Le plan peut être vu à la Bourse.

Conditions—Moitié ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles. Les taxes de 1886 seront assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Ducatel notaire, aux frais de l'acquéreur.
29mai—29—juin 3 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

MULETS, MACHINES, ETC.

MICOLO & LACAZE
vs
LEURS CREANCIERS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 16,051.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—MARDI le 8 juin 1886, à 10 heures 30 A. M. il sera vendu sur la Levée au pied de la rue Bienville en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1886, dans la susdite affaire les articles suivants, à savoir:

Deux machines portatives.
Deux batteuses.
Une Rice Drill Machine.
Cinq mulets.
Cinq charrues, 3 charrettes, 2 élévateurs, un syphon, 4 herses, un paquet de faulx avec manches, un paquet de fourches, sacs vides, un morceau de tuyau, une meule à repasser, etc.

Conditions—Comptant sur adjudication.
25 mai—25, 29, 3 juin à la vente.

Propriété de valeur améliorée

dans le Troisième District.

Succession de Rainold Winningkoff.

No. 17,257—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, Encanteur — Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI 26 juin 1886, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'encan St-Charles, sur la rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1886, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Annette et Girod dans l'ilet borné par les rues Annette, Girod, Urquhart et St Bernard en cette ville, mesurant 30 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces et 7 lignes et de face à la rue Girod.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un crédit d'un an, avec un billet garanti par hypothèque sur la dite propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en cas de procès, les améliorations assurées et la police transférée au vendeur.

L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes de 1886.

Acte de vente pardevant John L. Laresche, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22,29—juin 12,19,26

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

VENTE DE SYNDIC.

Chaussures, Bottes, Malles, Valises, Etc.

Mme M. Heiman vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,643, Division C—En vertu d'un ordre de l'Hon. Juge Monroe, juge de la Cour Civile de District, rendu le 28 mai 1886, dans l'affaire ci-dessus, par autorité de Isidore Heiman, syndic, je procéderai à la vente à l'encan LUNDI, 14 juin 1886, à 11 heures, au local 153 rue Poydras, près Carondelet, de tout le contenu du magasin de chaussures, consistant en bottes, souliers, malles, valises, étagères, nattes, installation de gaz, etc. Aussi, les comptes à recevoir et le bail du dit local expirant le 30 septembre 1887, sujet à un loyer de $60 par mois. Le tout conformément à un inventaire qui sera exposé au local le jour de la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
1juin—1,5,12,13

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

Dans l'affaire de Jacob Voelkel vs Magdelina Rosser et als.

No 17,345—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 10 juin 1886, à midi, à la résidence No 876 rue Preston, coin l'avenue Nashville, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, le 16 avril 1886 et signé le 21 avril, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de maison.
Conditions—Comptant.
30 mai—5, 10 juin.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

1 Vache, 1 Veau, 1 Mulet, 1 Truie, 1 Charrette.

Succession de Charles Rolling.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 16,413.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—MERCREDI, 9 juin 1886, à 11 heures A. M., au local près Miltimore's Place, Half Way House, (cars de la rue Canal), en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour en date du 27 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessus mentionnée.

Le tout conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
30 mai—30, juin4,9

L'Abeille de la ...
Bureaux : No ...
NOUVEL...
JEUDI 3 J...